

Hausse du contingent des versements

Un nouveau défi pour
les fonds de dotation
et les fondations au
Canada



Les fonds de dotation et les fondations (FD-F) font bonne figure depuis plus d'une décennie, l'obtention de forts rendements étant devenue la norme pour les principales classes d'actif. Par exemple, l'utilisation d'une stratégie traditionnelle de placement consistant à investir 30 % des fonds dans des obligations universelles et 70 % dans des actions mondiales, tout juste après le début de la pandémie, aurait donné un rendement annualisé élevé d'environ 13,5 %.

Un grand nombre de FD-F ont également vu les dons reçus augmenter. Dans l'ensemble, bon nombre de ces organisations au Canada ont vu leur santé financière s'améliorer au cours des dernières années. Nous considérons ce fait comme positif compte tenu des efforts philanthropiques plus grands qu'il leur est demandé et de leurs contributions essentielles au bien-être d'un nombre grandissant de Canadiens.

Cependant, les perspectives relatives aux marchés boursiers et obligataires s'annoncent hautement incertaines en raison de leur volatilité accrue. À cela s'ajoute la hausse de l'inflation. Comment alors vos placements s'en tireront-ils? Si la perturbation des chaînes d'approvisionnement causée par la pandémie a suscité des inquiétudes concernant la croissance économique et l'inflation à l'échelle mondiale, la crise en Ukraine et les difficultés liées à la COVID-19 en Chine mettent maintenant encore plus à rude épreuve les prévisions de croissance dans le monde. Tous ces événements résultent en une augmentation inédite des taux d'inflation à des niveaux qu'une génération complète n'a jamais expérimenté, une situation qui paraît de moins en moins transitoire.

Ces changements présentent un défi de taille pour les FD-F, qui espèrent bénéficier de résultats de placement relativement élevés afin d'accomplir leur mission, tout en respectant les limites de leur budget de risque.



Or, voilà que le gouvernement fédéral ajoute une couche additionnelle à ce défi en demandant aux FD-F d'augmenter le contingent des versements, lequel passera de 3,5 % à 5 % pour les années fiscales débutant le, ou après le, 1^{er} janvier 2023.

En pratique, beaucoup de FD-F au Canada dépensent déjà plus que le contingent des versements de 3,5 %. Selon les résultats du sondage de 2021 de Mercer sur les FD-F canadiennes, environ 14 % de ces organisations dépensent au moins 5 % de la valeur de leurs actifs, et à peu près 50 % d'entre elles, entre 4 % et 5 %. La plupart des FD-F désirent toutefois se protéger contre le risque d'érosion du capital et la hausse du contingent des versements demandée pourrait poser problème dans un contexte économique plus difficile.

Approches disponibles pour surmonter ces défis

Selon Mercer, les FD-F peuvent recourir aux trois approches suivantes pour affronter les défis mentionnés :

1. réviser la répartition stratégique de l'actif en vue d'augmenter les rendements attendus ajustés au risque
2. réduire les frais de gestion
3. augmenter les dons

Comme l'augmentation des dons a toujours été une priorité pour les FD-F, nous nous concentrerons sur les deux premières approches. Mercer aide depuis longtemps les FD-F canadiennes à maximiser l'effet que celles-ci peuvent avoir sur l'atteinte de leurs objectifs philanthropiques.

Répartition stratégique de l'actif

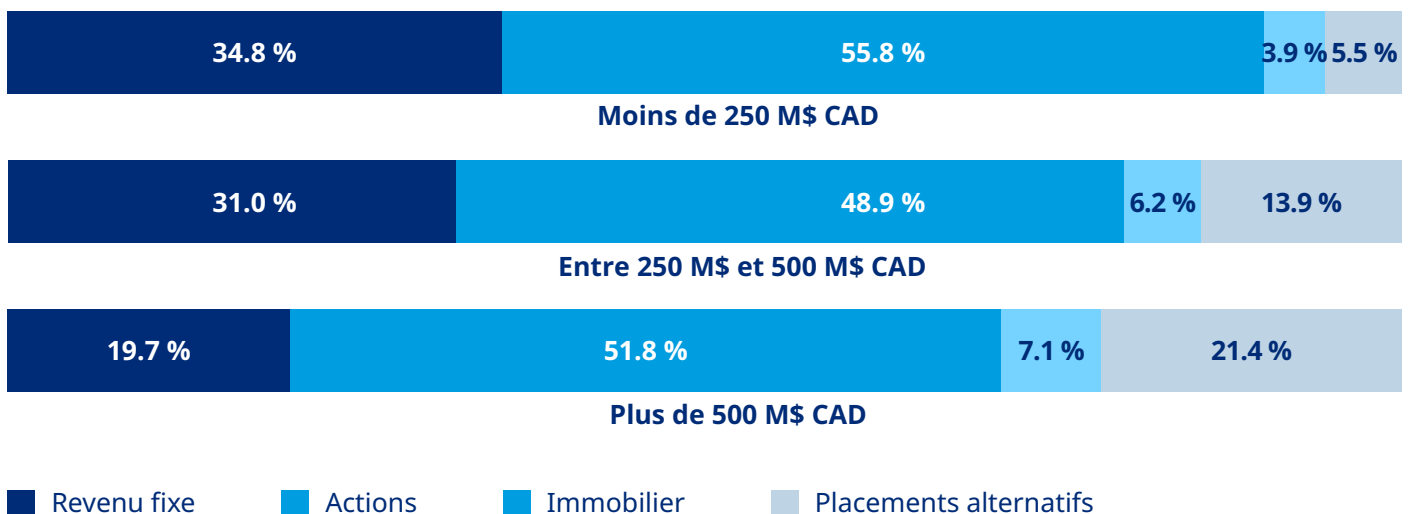
Essayer d'améliorer les rendements attendus en augmentant simplement l'allocation aux actions ou aux titres de crédit n'est certainement pas l'approche privilégiée dans l'environnement actuel. Cela entraînerait une plus grande exposition au risque. Les investisseurs doivent plutôt viser la réalisation de rendements ajustés au risque plus élevés, ce qui exige de recourir à une approche plus diversifiée à la construction de portefeuilles.

Notre sondage montre que les FD-F sont bien représentés sur les marchés des actions et du crédit cotés en bourse. Ci-dessous, nous présentons des placements non traditionnels que ces organisations devraient utiliser en vue de tenter d'améliorer le profil ajusté au risque de leurs portefeuilles :

- **Crédit privé** : placements pouvant potentiellement améliorer le rendement des titres à revenu fixe du portefeuille.
- **Stratégies à rendement absolu** : stratégies pouvant potentiellement protéger contre l'augmentation des taux d'intérêts obligataires et la chute des marchés boursiers.
- **Capital-investissement** : placements pouvant potentiellement améliorer le rendement des actions du portefeuille (de plus hauts rendements peuvent également protéger contre l'inflation à long terme).
- **Actifs réels** : actifs visant à offrir une protection contre l'inflation et améliorer le rendement du portefeuille.

Le sondage de 2021 de Mercer sur les FD-F canadiennes nous a permis de constater une forte corrélation entre la taille de ces organisations et l'allocation dans les placements non traditionnels ci-dessus (voir la figure 1).

Répartition d'actifs en fonction des actifs sous gestion (figure 1)



Nous ne saurions trop insister sur l'impact des placements non traditionnels sur le rendement ajusté au risque. Le tableau ci-dessous (voir la figure 2) compare le rendement attendu entre une stratégie de placement de base et les répartitions d'actif indiquées plus haut. Ces rendements ont été calculés à l'aide des hypothèses des marchés des capitaux de Mercer au 31 mars 2022.

Impact des placements non traditionnels sur les rendements attendus ajustés au risque (figure 2)

Actif sous gestion*	Rendement sur 10 ans	Écart type	Ratio rendement-risque
Stratégie de placement de base	5,4 %	11,3 %	0,48
< 250 M\$	5,7 %	10,1 %	0,57
De 250 M\$ à 500 M\$	6,0 %	9,8 %	0,61
> 500 M\$	6,6 %	10,6 %	0,62

*CAD

Selon l'information ci-dessus, toute proportion gardée, il semble que les FD-F de plus petite taille pourraient devoir lutter contre des vents de face plus importants que les FD-F de plus grande taille pour être compensés adéquatement pour la hausse du contingent des versements. Voici un éventail de raisons possibles pour lesquelles l'utilisation des placements non traditionnels est moins courante chez les FD-F de plus petite taille :

- taille du mandat minimale exigée;
- processus de sélection et de mise sous contrat de gestionnaires de placements plus complexe;
- accès restreint aux meilleurs gestionnaires de placements;
- rendement des classes d'actif traditionnelles suffisant jusqu'à maintenant;
- surestimation des besoins de liquidités;
- tolérance au risque moindre;
- exigences relatives au budget de gouvernance plus élevées;
- frais de gestion des placements plus élevés.

Diminution des frais de gestion des placements

Les FD-F doivent surmonter un défi majeur pour maintenir au même niveau ou abaisser leurs frais de gestion tout en ajoutant la complexité nécessaire pour réaliser leurs objectifs. Les placements non traditionnels sont souvent accompagnés de frais plus élevés que ceux des placements traditionnels. Cependant, les gestionnaires de premier plan peuvent procurer des rendements nets plus élevés en plus de jouer un rôle crucial pour le portefeuille.

Par ailleurs, la diminution des frais de gestion des classes d'actif traditionnelles est indispensable pour venir à bout des divers obstacles (sans compromettre les rendements). Une approche passive pour les classes d'actif aux rendements excédentaires potentiels plus faibles peut être une solution attrayante, en particulier pour les FD-F de petite taille qui n'ont pas accès au palier inférieur de la structure de frais du gestionnaire typique.

Une façon d'obtenir des économies d'échelle, de mieux soutenir la gouvernance et d'accéder plus facilement aux placements non traditionnels consiste à mettre en œuvre une solution de gestion déléguée des placements. Vous bénéficiez alors du pouvoir d'achat d'une institution beaucoup plus grande tout en gardant le contrôle sur le profil rendement-risque de vos placements.

Conclusion

La hausse du contingent des versements prévue dans le dernier budget du gouvernement fédéral représente un défi pour les FD-F au Canada, en particulier en cette période de volatilité des marchés et de hausse de l'inflation. L'impact de la hausse du contingent des versements variera parmi les FD-F selon leur taille, leur programme d'investissement actuel et leur contingent de versements actuel. Nous vous recommandons d'évaluer cet impact et de prendre les mesures correctives les plus appropriées pour votre organisation avant la prise d'effet de cette hausse en 2023. Les perspectives d'évolution du contexte économique comme une raison suffisante pour enclencher une revue de la répartition de l'actif afin de vous assurer d'être bien positionnés pour affronter les vents de face et continuer d'atteindre vos objectifs. Permettez-nous d'ajouter que l'attention accrue portée aux facteurs ESG justifie également une revue du portefeuille de placements. Les marchés privés donnent accès à des stratégies de placements d'impact dans ce domaine.

Mercer aide les FD-F depuis plus de 40 ans avec ces questions. N'hésitez pas à communiquer avec nous ou votre conseiller de Mercer pour discuter des détails propres à votre organisation, ce qui nous permettra de vous mettre sur la bonne voie et de potentiellement vous aider à faire face à ces défis.

Repenser l'avenir

À propos de Mercer

Chez Mercer, nous travaillons à façonner un brillant avenir.

Ensemble, nous transformons le monde du travail, nous redéfinissons les perspectives de retraite et de placement et nous optimisons la santé et le mieux-être de tous. Pour ce faire, nous répondons aux besoins d'aujourd'hui et de demain, en comprenant et en exploitant les données avec une approche humaine et en mettant des idées en pratique pour enclencher des changements positifs.

Depuis 75 ans, nous offrons des conseils fiables et des solutions afin de façonner un avenir sain et durable pour nos clients, nos employés et nos collectivités.

Bienvenue dans un monde où l'empathie et l'économie changent la vie des gens.

Ensemble pour un brillant avenir.

Ce que nous pouvons faire pour vous

Le fait de redéfinir continuellement les raisons d'être et les priorités favorise la transformation des RH. Façonner

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.mercer.ca

Prenez part à la conversation

[Twitter @MercerCanada](https://twitter.com/MercerCanada) [in Mercer Canada](https://www.linkedin.com/company/mercer-canada)

l'avenir du travail exige de meilleures stratégies en matière de placement et de retraite, de protection relative à la santé et au mieux-être, de talents et de communications. Nous valorisons l'investissement dans l'avenir pour bâtir la résilience de votre entreprise et celle de vos employés.

En matière de placement et de retraite, il faut mettre en place des solutions de pointe. Nous les considérons en adoptant un point de vue général qui donne la priorité au mieux-être financier à long terme. Nous offrons des services de recherche et de consultation sur l'évaluation des risques et la conception de programmes d'avantages sociaux sans perdre de vue le besoin d'optimisation tout au long des périodes de changements.

Avis importants

Toute référence à Mercer inclut Mercer LLC et ses sociétés associées.

Le présent document renferme des renseignements confidentiels et exclusifs appartenant à Mercer et qui sont destinés à l'usage exclusif des parties à qui Mercer les communique. Son contenu ne peut être modifié, vendu ou communiqué de quelque autre manière que ce soit, en totalité ou en partie, à toute autre personne ou entité, sans l'autorisation écrite de Mercer.

Mercer ne fournit aucun conseil d'ordre fiscal ou juridique. Communiquez avec votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre avocat avant de prendre toute décision ayant des conséquences fiscales ou juridiques. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation visant l'achat ou la vente de titres. Les conclusions, les évaluations et/ou les opinions exprimées aux présentes sont la propriété intellectuelle de Mercer et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Elles n'ont pas pour objet d'offrir des garanties quant aux résultats futurs des produits d'investissement, des catégories d'actif ou des marchés financiers dont il a été question.

Pour en apprendre davantage sur la divulgation de conflits d'intérêts, veuillez communiquer avec votre représentant Mercer ou consulter le site www.mercer.com/conflictsofinterest.

Le présent document ne contient aucun conseil en matière de placement ayant trait à votre situation personnelle. Aucune décision d'investissement ne doit être fondée sur les renseignements qu'il contient sans l'obtention au préalable d'un avis professionnel approprié et sans que soit prise en compte votre situation particulière.

Les renseignements contenus aux présentes pourraient avoir été obtenus auprès de diverses sources tierces. Bien que ces renseignements soient jugés dignes de foi, Mercer n'a pas cherché à les vérifier de façon indépendante. À ce titre, Mercer ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces renseignements et ne peut être aucunement tenue pour responsable (y compris des dommages indirects ou accessoires) en cas d'erreur, d'omission ou d'inexactitude liées aux renseignements fournis par des tiers.

Les services de gestion de placements pour les investisseurs canadiens sont fournis par Mercer, Gestion mondiale d'investissements Canada limitée. Les services de consultation en gestion de placements pour les investisseurs canadiens sont fournis par Mercer (Canada) limitée.

